

Les actions du SFSO

En cette période il est de coutume de vous souhaiter une heureuse année en espérant que, malgré les échéances à venir telle que la renégociation conventionnelle prévue fin du deuxième semestre, notre spécialité continuera à être source de bonheur et plaisir professionnel pour chacun de nous.

Votre Syndicat, participant activement à ces travaux aux côtés des CDF veillera à ce que ce souhait reste réalité.

L'action principale du SFSO en 2022 a été axée sur **la lutte contre les « traitements » d'orthodontie réalisés sans examens, diagnostic et contrôle d'un praticien.**

Du matériel vendu directement sur internet par des sociétés commerciales sans scrupules et sans cesse plus nombreuses, aux « centres dentaires » sans la présence même d'un Chirurgien-Dentiste, à défaut de Spécialiste Qualifié, ce problème est finalement une bombe à retardement et un scandale de santé publique, un de plus, à prévoir dans quelques temps.

Nous avons donc mené un combat contre ces pratiques, en commençant par alerter tous les acteurs concernés, dont au premier plan l'Assurance Maladie, la DGOS et DGS et demandé un RDV directement auprès du Ministre de la Santé, dont nous attendons la réponse.

Parallèlement nous avons engagé une **campagne médiatique** par voie de presse et des médias audio-visuels pour alerter l'opinion public **sur les dangers de « traitements » par soi-même.**

Vous trouverez ci-après les retombées de nos interventions, plus de 79 millions de lecteurs et auditeurs potentiels (Ce chiffre représente bien sûr des personnes pouvant être abonnées à plusieurs médias)

Le QR-Code vous permettra d'accéder à tous les articles publiés de janvier à décembre dernier.

Cette action a été entendue par la DGOS qui nous a reçus et qui prépare une riposte à ces ventes de dispositifs médicaux en vente libre...

Nom du média	Date	Audience support
Essentiel Santé	08/09/2022	42 664
Télé Star	29/08/2022	2 023 000
20 minutes	12/08/2022	12 529 042
Yahoo! Actualités	12/08/2022	1 418 298
Doctissimo	09/05/2022	13 800 000
France Inter	13/05/2022	2 074 000
Femme Actuelle	13/05/2022	11 113 483
France Inter	13/05/2022	3 620 473
Le Journal DES FEMMES	17/05/2022	8 433 011
CNEWS	17/05/2022	6 280 997
Midi Libre	17/05/2022	5 677 749
ELLE	22/05/2022	7 187 248
Le Figaro	06/06/2022	1 947 000
Le Journal de mon corps	22-oct.-22	24 957
Santé magazine	1-déc.-22	2 038 000
Pep's	Novembre-Décembre 2022	262 000
Télé magazine	1-oct.-22	660 000
TOTAL Diffusion		79 131 922





Cette action n'est bien évidemment pas la seule de notre syndicat, nous avons également, en 2022, envoyé des mises en demeure à 44 Conscœurs et Confrères non qualifiés en ODF et « Centres d'orthodontie » sans praticien qualifié, ne respectant pas les termes obligatoires sur leurs sites Web, annonces sur internet, ordonnances ou plaques professionnelles et faisant une publicité mensongère pour tromper la patientèle ? Pour certains cas n'ayant pas changé leur pratique après deux mises en demeure, le SF50 a porté plainte auprès du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes (CNOCD).

Un autre problème récurrent, découlant du point précédent, est **la mauvaise visibilité des spécialistes qualifiés auprès des patients** qui ne font bien souvent pas la différence entre un Orthodontiste qualifié et un omnipraticien sans qualification, entre un cabinet d'orthodontie et un cabinet ou centre où n'exerce aucun spécialiste.

La commission Nationale de Qualification en ODF du CNOCD, dissoute l'an dernier, est enfin promulguée au Journal Officiel du 13 décembre dernier, va donc reprendre ses travaux, le SF50 y participant depuis sa création y est représenté, en Première Instance et en Appel.

Ce début d'année marque aussi le début de la recertification obligatoire pour notre spécialité, comme pour tous les professionnels de santé. Cela comprendra des actes de DPC et de formation continue par période de trois années, formations encadrées et validées par le CNP ODF-ODMF dont le SF50 est membre, et fondateur.

Vous serez bientôt informés par le CNP des différentes possibilités s'offrant à vous pour suivre et valider ces formations dans le cadre de cette recertification.

Notre communication à venir cette année sera axée sur cette distinction. Nous prévoyons une action

pour la journée mondiale de l'orthodontie qui a lieu chaque année maintenant le 15 mai.

Ces actions ne s'arrêteront pas en 2023 et nous comptons sur le soutien d'un maximum de spécialistes pour que le SF50 reste le fer de lance des actions syndicales.

Enfin, nous vous en avons informé :

le SF50 travaille maintenant conjointement avec les CDF et siègera à leurs côtés lors des négociations conventionnelles qui doivent normalement débiter en fin de semestre.

Fidèles à nos engagements, nous défendrons bien évidemment notre exercice en refusant le RAC 0, le tiers payant généralisé, le plafonnement de nos honoraires et la modification de la cotation de nos traitements autrement qu'au semestre.

Les CDF partagent notre avis.

De même le SF50 sera représenté par son Président à la Commission Paritaire Nationale, pour l'orthodontie.

Plus nous serons nombreux, plus notre voix comptera, plus VOUS serez défendus

Nous avons, vous avez, besoin d'être représentés, entendus et défendus.

Seul dans nos cabinets nous n'avons aucun poids.

En adhérant au plus important syndicat reconnu et écouté, votre avenir est sauvegardé

Adhérez sans tarder au SF50

<https://sfso.fr/adherer/>

Gérard MOTTO
pour le Bureau du SF50